

Compte rendu de l'assemblée générale du 11 mars 2023

1/ Objet de VEI

VEI a été créée en 2001. Son objet est de défendre notre cadre de vie, d'agir pour la qualité de l'environnement, de rechercher l'information relative aux projets d'aménagement, de la mettre à disposition des habitants et d'apporter un soutien aux idées et initiatives locales.

2/ Rapport moral

Activités

Nos statuts exigent au moins une AG tous les deux ans : celle-ci concerne les deux années 2021 et 2022.

Les activités de VEI sont décrites sur le site de VEI et font l'objet d'une lettre bimensuelle. Sur les deux dernières années elles ont porté sur :

- Une concertation sur l'échangeur de la route départementale à l'entrée de Satory,
- Des participations à des enquêtes publiques sur la ligne 18, les urbanisations des parcelles de Pion/Gally, de Satory Ouest et de Croy,
- Une participation à l'enquête publique sur le bruit des transports,
- Un exposé débat sur la ligne 18 avec plusieurs autres associations
- Deux exposés – débats sur la biodiversité en ville et sur la symphonie potagère à Versailles
- Des actions régulières avec les institutions sur l'eau (2 à 4 réunions par an). Les transports (3 réunions par an) et les tours aérorefrigérantes,
- Une participation active dans quatre conseils de quartier et un maintien de contact avec des représentants de deux autres conseils de quartier.

Les sujets font l'objet de veille, de travail inter associatif, en particulier pour les enquêtes publiques. VEI rencontre le commissaire enquêteur au début pour comprendre les enjeux, puis à la fin pour apporter une contribution. En cas de blocage, par exemple pour les tours aérorefrigérantes, des recours gracieux sont adressés aux décideurs.

Ces travaux sont coordonnés par le conseil d'administration qui se réunit une fois par mois et qui peut s'ouvrir, le cas échéant, à d'autres personnes sur simple demande.

Depuis la pandémie de Covid, le nombre d'adhérents est en diminution alors que les enjeux environnementaux sont de plus en plus importants.

3/ Rapports financiers et vote

17 votants présent ou représentés

Année 2021

Les recettes de l'association sont constituées uniquement par les cotisations de ses membres.

Situation nette positive

Vote sur les comptes 2021 / pour : unanimité

Année 2022

Situation nette positive

Vote sur les comptes 2022 / pour : unanimité

VEI souligne l'investissement fort des adhérents qui la font vivre, mais renouveler son adhésion et sa cotisation est aussi important, car l'association est petite, et les cotisations payées sont en baisse depuis le Covid. VEI propose de ne pas changer le niveau de la cotisation :

- Cotisation individuelle : 15 euros
- Cotisation famille : 20 euros

Vote sur les montants de cotisation / pour : unanimité

4/ Conseil d'administration

17 votants présent ou représentés

Les membres du conseil d'administration sortant se représentent

- Christine Barral
- Marinette Blouin
- Anne Boisroux-Jay
- Anne Desarbres
- Béatrice Floch
- René Pollet
- Josepha Quentin-Boskovic
- Geneviève Roger

Il n'y a pas d'autre candidat qui se présente

Vote sur les membres du conseil d'administration /pour :unanimité

L'assemblée générale 2023 est suivie d'une conférence sur l'énergie et le patrimoine versaillais.

ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT

ÉNERGIE
et
PATRIMOINE VERSAILLAIS



QUELLES SOLUTIONS ?

Samedi 11 mars
15h à 17h15
La Rotonde, 5 rue Royale, Versailles

EXPOSÉ ORGANISÉ PAR  

ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT ÉVÈNEMENT GRATUIT